



diamche et jours ferié payer normal

Par **battani**, le **30/04/2013** à **13:02**

bonjour,
je suis agent d'exploitation et
je voudrai savoir s'il existe un corps de métier ou les jours férié et dimanches ne sont pas
payer double,
et a combien de kilomètre minimum on a droit au panier essence?
bien cordialement

Par **P.M.**, le **30/04/2013** à **13:17**

Bonjour,
Je ne sais pas ce que pourrait être un panier essence mais déjà y compris à propos des
dimanches et jours fériés travaillés, il conviendrait de se reporter à la Convention Collective
applicable...

Par **toto928**, le **02/05/2013** à **16:08**

Bonsoir,
le dimanche est un jour ordinaire, sauf si votre convention ou accord d'entreprise prévoit
autres choses.

je m'explique; un conducteur de bus travaillant par roulement durant la semaine; il sera peut
être de repos lundi mardi, et travaillera peut être dimanche, il n'y aura de majoration parce
qu'il à travaillé dimanche. Souvent la convention ou les accords d'entreprise peuvent prévoir
quelques chose, c'est le fruit d'une négociation.

pour les jours Fériés:

Les jours fériés travaillés

seul Le 1er mai, les heures travaillées sont majorées à 100 %. Pour les autres jours fériés, la
loi ne prévoit aucune majoration de salaire mais certaines (voir beaucoup de) conventions
collectives peuvent contenir des dispositions plus favorables.

a défaut de convention, ou d'accord d'entreprise voir l'usage appliqué dans l'entreprise et à
l'ensemble des salarié.

cordialement.